



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

ARRETE MUNICIPAL N°33/2024 réglementant la circulation et le stationnement rue de Strasbourg.

Le Maire de la ville de Sarralbe

- **VU** la loi municipale locale du 6 juin 1895, article 16 ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et les textes relatifs aux pouvoirs de police du maire à l'intérieur des agglomérations ;
- **VU** le code de la route et les textes subséquents ;
- **VU** le code pénal ;
- **VU** le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990, modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière ;
- **VU** la demande de l'entreprise LORELEC – 69134 DARDILLY Cédex ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation de tous véhicules rue de Strasbourg afin d'effectuer des travaux de construction d'un branchement électrique en accotement.

ARRETE :

Article 1 : Du 27/05/2024 au 10/06/2024, afin d'effectuer des travaux de construction d'un branchement électrique en accotement à hauteur du 11 rue de Strasbourg, le stationnement de tous véhicules sera interdit. La route sera rétrécie et la circulation qui se fera sur demi-chaussée sera régulée par des feux tricolores ou des plantons. Les piétons utiliseront le trottoir d'en face. La vitesse sera limitée à 30km/h et les dépassements seront interdits.

Article 2 : Des panneaux de signalisation appropriée aux circonstances seront mis en place par l'entreprise LORELEC.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions légales et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le responsable de l'entreprise LORELEC ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- La police municipale.
- S/Maire.

Sarralbe, le lundi 29 avril 2024
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué :

Gérard BERGANTZ

